Dans les organisations non affiliées

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **17 (1925)**

Heft 5

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

pendant l'année de gestion, de 35,308 à 35,049. Depuis 1921, le personnel des C. F. F. a été réduit de 3377 unités; la perte de membres que la Fédération des cheminots a eu à enregistrer depuis cette date s'élève à 3149.

Les comptes de la caisse fédérative bouclent à fin 1924 par un chiffre de fr. 759,881 aux recettes, soit en laissant un excédent de dépenses de fr. 3528. Les comptes de l'année précédente accusaient un excédent de fr. 32,000. Ce déficit de l'année de gestion provient d'une diminution des recettes de fr. 14,000 en cotisations des membres et d'un excédent des dépenses de fr. 8000 pour l'assitance judiciaire et fr. 8000 pour l'assistance accordée à des ouvriers grévistes ou lock-outés de l'industrie privée. Il fut versé une somme de fr. 176,066 au fonds de lutte, qui se monte maintenant à fr. 723,896.

Le rapport contient des indications détaillées sur l'activité des instances fédératives, le travail commun avec d'autres organisations, les travaux dans le domaine syndical, la presse fédérative, ainsi que sur les caisses et la comptabilité des sous-fédérations.

Ouvriers du bois et du bâtiment. Depuis le 21 mars de cette année les gypseurs de *Bâle* sont en grève. A deux reprises eurent lieu des pourparlers devant l'office de conciliation. Les deux fois, les propositions de conciliation furent repoussées par les patrons et par les ouvriers. Toutes les revendications des ouvriers concernant le salaire, les vacances et les suppléments pour travail accompli au dehors, furent l'objet d'une fin de non-recevoir de la part des patrons. C'est ainsi qu'à la date susmentionnée, les ouvriers cessèrent le travail.

Les patrons firent toutes les tentatives imaginables pour semer l'épouvante et la discorde parmi les grévistes. Mais heureusement ces procédés ne procurèrent pas aux patrons le résultat désiré, car ils se heurtèrent à la résistance opiniâtre des ouvriers. Une partie de ceux-ci chercha du travail ailleurs et en trouva effectivement. Le 17 avril eurent lieu de nouvelles négociations devant l'office de conciliation. Les représentants patronaux déclarèrent que, pour punir les gypseurs pour cette « grève frivole », ils retiraient toutes les concessions faites. Les pourparlers échouèrent complètement. Il n'y a pas de briseurs de grève; la grève dure toujours avec la même intensité. La place de Bâle est donc sévèrement à l'interdit pour les gypseurs.

A *Winterthour* également, les gypseurs sont en lutte pour l'amélioration de leurs conditions de travail et de salaire. Ici aussi les patrons ont, de concert avec l'Union des arts et métiers et la Fédération des entrepreneurs en constructions, repoussé toutes les revendications des ouvriers. Inutile d'ajouter que les gypseurs de Winterthour sont aussi décidés à faire grève jusqu'à ce qu'il leur soit donné satisfaction.

Personnel de la broderie. La Fédération du personnel de la broderie accuse également pour l'année 1924 une légère réduction de son effectif (151). La mauvaise conjoncture dans cette industrie a une influence néfaste sur l'activité de l'organisation syndicale.

Le rapport annuel paru dans le numéro 8 du *Journal du personnel de la broderie* oriente sur la situation dans l'industrie de la broderie, sur l'activité des différentes instances fédératives, sur le mouvement des membres, sur la situation financière, sur les conditions de salaire et d'engagement, sur le domaine de l'éducation et le travail en commun avec d'autres organisations. La caisse fédérative boucle par une augmentation de la fortune de 6000 francs.

Typographes. Le *Gutenberg* du 17 avril commente les résultats de la voation du 27 mars dans la Fédération des typographes sur la convention fixant les conditions les résultats de la votation du 27 mars dans la Fédération suisse des typographes.

Sur 4848 bulletins délivrés, 3725 sont rentrés; 2725 votants ont accepté les propositions du comité central; 1356 s'y sont opposés et 194 bulletins furent blancs ou nuls. La majorité favorable n'est donc que de 819 voix. L'opposition fut assez vive dans quelques sections de la Suisse alémanique. Ainsi, Frauenfeld rejette par deux tiers contre un (31 oui, 74 non); St-Gall 127 non pour 103 oui; Zurich-Lac 58 non et 46 oui. D'autres sections acceptantes comptent de fortes minorités rejetantes: Bâle 283 oui, 121 non; Berne 320 oui, 256 non; Lucerne 62 oui, 49 non; Haute-Argovie 27 oui, 17 non; Soleure 45 oui, 20 non ; Zurich 253 oui, 240 non et 35 bulletins blancs. Les raisons de cette forte opposition sont diverses: l'introduction d'un élément peu désirable, ancien secrétaire et communiste militant, joua un certain rôle dans la décision de quelques sections. D'autre part, on semble craindre des complications administratives, en raison de l'instabilité d'un certain nombre d'auxiliaires, les manœuvres principalement. L'admission du personnel féminin aurait aussi provoqué pas mal de méfiance de la part de collègues qui craignent de « voir ainsi l'adoption d'un sabot de gros calibre au char de la F. S. T. ».

Malgré l'augmentation de travail, qui en résultera pour la fédération, le *Gutenberg* estime que la F. S. T. a bien agi en décidant l'affiliation du personnel auxiliaire des imprimeries. C'est un pas en avant vers la concentration des forces syndicales ouvrières des arts graphiques en Suisse, qui deviendra un jour ou l'autre d'une nécessité absolue.

Dans les organisations non affiliées

Fédération suisse des ouvriers et employés évangéliques. La Fédération suisse des ouvriers et employés évangéliques publie dans son numéro 6 un rapport détaillé sur son activité en 1924. Nous en relevons les points suivants: Le mouvement des membres présente une légère augmentation; à la fin de 1923, la fédération comptait 3746 membres répartis en 69 sections, et à la fin de 1924, il y en avait 4018 dans 72 sections. La répartition dans les différentes sections n'est pas indiquée d'après le nombre des membres.

Le rapport s'étend sur la situation économique de la Suisse ainsi que sur les luttes politiques et économiques engagées durant l'année du rapport. Le rapport condamne sévèrement les procédés des chrétiens-sociaux, « organisation destinée à renforcer l'église catholique et qui enrôle des non-catholiques pour les mettre sous l'influence catholique ».

La fédération a introduit une assurance-maladie facultative et une assurance-vieillesse et survivants obligatoire. Les prestations de la caisse sont insignifiantes en raison des faibles cotisations payées (1 fr. par mois et par membre). Il a été payé en tout en 1924 pour 27 décès 4913 fr. en secours. La caisse de chômage a versé en 1924 pour 36,219 fr. de secours. Pour secours de grève, représailles et lock-outs, la fédération a déboursé 28,795 fr.; il s'agit surtout de secours versés à des membres engagés dans des mouvements de salaire conduits par d'autres organisations. La fédération n'a conduit à elle seule que 5 mouvements, dont 2 se sont terminés avec un succès partiel.

Dans les autres organisations

Union syndicale chrétienne-sociale. Dans sa session de printemps, la commission syndicale chrétienne-